

RT 2012 / MAISONS BBC - ALLIANCE FEU DESIGN

VIRIAT BOURG-EN-BRESSE (01)

Toutes les maisons construites à partir de 2013 doivent être aux normes de la nouvelle réglementation dite RT 2012.

Cette réglementation renforce notamment les normes en matière d'isolation afin de générer des économies d'énergie. Et oui, comme on l'entend parfois, l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas...

L'objectif est de faire en sorte que l'énergie "perdue" par le bâtiment soit inférieure à 50 kWh/m²/an. Pour une maison individuelle le débit maximum de fuite autorisé est de 0,6 m³/h sous 4 Pa de pression. Les fuites d'air doivent donc être limitées à tout prix.

Or les poêles ont besoin d'une arrivée d'air pour amener de l'air "comburant" dans l'appareil de chauffage à bois. Ceci est un facteur de fuite. Pour l'éliminer, une seule solution, faire venir de l'air de l'extérieur directement dans le poêle sans passer par la pièce où se trouve l'appareil.

On parle alors d'une installation étanche : plus besoin d'une arrivée d'air dans la pièce à côté du poêle, un conduit va directement chercher l'air dont il a besoin à l'extérieur. Cela concerne les poêles à bois comme les poêles à granulés, même si les performances semblent optimales avec un appareil à granulés.

Conclusion : Si vous avez une maison BBC...exigez un poêle dit "étanche", ou disons avec une arrivée d'air et une bonne étanchéité apparente (attention au bas de gamme...).

Préférez un appareil de petite puissance et pour chauffer des pièces éloignées, voyez les options "poêle bouilleur" (hydro) ou "air canalisé".

L'énergie dans le bâtiment, les labels

La maîtrise de la consommation d'énergie d'un bâtiment est devenue un enjeu national. La RT 2012 ou la réglementation technique qui est appliquée depuis le 01 Janvier 2013 impose que tous les bâtiments neufs soient des bâtiments dits "de basse consommation".

Avant l'application de la RT 2012, seule la RT 2005 faisait foi. Elle demandait à ce que les performances énergétiques soient améliorées pour atteindre une consommation d'énergie de 80 à 250 kWh/m²/an.

Si le constructeur faisait mieux que ce qui est exigé, il pouvait prétendre aux labels suivants :

- HPE si la consommation est inférieure de 10% aux exigences actuelles
- HPE Enr si le bâtiment utilise des énergies renouvelables
- Label BBC si la consommation ne dépasse pas 40 à 75 kWh/m²/an en fonction de la zone (qui donne droit à certains avantages) sachant que la mesure favorise l'utilisation du bois (et du solaire) face au fioul, au gaz et à l'électricité.
- Les normes de "maison passives" encore peu répandues en France mais plus drastiques qui vont directement influencer la mise en place de la norme HQE. Devrait par la suite arriver des normes pour la rénovation, car c'est dans les bâtiments existants qu'on retrouve les plus importants gaspillages d'énergie et les émissions de CO₂.

Le poêle étanche

Le poêle étanche est constitué d'une coque hermétique, dont les fuites d'air sont réduites au maximum : 0,25 m³/kW. Ne possédant pas d'entrée d'air en façades, l'alimentation en air (comburant) est assurée par un conduit qui va chercher l'air à l'extérieur du volume chauffé de la maison (dehors, dans le garage ou dans un vide d'air sanitaire).

Ce conduit peut être rattaché au foyer soit à l'arrière du foyer, soit dans son socle. Le trou percé dans la paroi pour y passer le conduit d'amenée d'air devra être parfaitement étanche à l'air pour éviter les déperditions parasites et préserver le niveau d'étanchéité à l'air du bâtiment.

Autre possibilité : utiliser des conduits concentriques qui sont constitués de 2 conduits jumelés : le conduit central est chargé d'évacuer les fumées, le conduit extérieur apporte l'air comburant jusqu'au foyer. Pour l'instant il n'existe pas de label pour désigner les poêles étanches performants, mais, pour avoir l'appellation étanche, les appareils doivent être certifiés par un laboratoire notifié, comme le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). À l'heure actuelle, seuls 2 modèles de poeles à granulés adossés à une installation spécifique sont certifiés en France. La majeure partie des poêles dits « étanches » sont donc des appareils non certifiés. Mais attention, il ne sera véritablement étanche que si l'installation dans sa globalité, y compris les conduits, est étanche (avec avis technique).